

## Faire financer sa formation par France Travail

### Procédure

#### • Cas 1 : Financement **total ( 100 % )** par France Travail :

##### Voici la démarche :

- Vous fournissez à l'organisme de formation :
  - . votre **identifiant France Travail** (Exemple: 13579024680)
  - . votre zone géographique (c'est un numéro. Exemple: 061 pour le département 93)
  - . votre choix des **dates de début et de fin** de la formation
- L'organisme de formation saisit le **devis** sur KAIROS (*site de France Travail dédié aux organismes de formation*) avec votre identifiant, et le no session de la formation.
- Le devis ira directement sur votre **espace personnel**
- Vous devez ensuite aller sur votre espace personnel et **valider le devis**
- Votre conseiller référent France Travail sera alors notifié
- Vous contactez votre conseiller référent pour en parler
- Votre conseiller donnera sa réponse (Accord ou pas) dans un délai de **15 jours** maximum
- Dans le cas d'un Accord par France Travail, l'organisme de formation sera notifié et vous enverra une convocation à la formation